

## DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 15 AVRIL 2015

Madame la Préfète,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil Général,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Alors que les récentes élections départementales ont montré une inquiétante montée du populisme avec son cortège de promesses basées sur l'exclusion, la démagogie et les peurs, l'UNSA Éducation considère qu'il est de notre responsabilité de parler vrai, de nommer les problèmes mais aussi de faire appel à notre mémoire pas si lointaine.

A l'heure où l'on compte sur un engagement fort de l'Éducation Nationale et de ses personnels, et plus particulièrement des enseignants, force est de constater que les moyens alloués à notre département pour leur permettre d'assurer leurs missions sont très faibles.

Par exemple, on pourrait citer le remplacement des enseignants dans les écoles, dont on sait qu'il a posé d'énormes difficultés cette année scolaire, ou encore notre formation continue qui brille elle aussi depuis quelque temps par son indigence. La priorité affirmée au premier degré aura fait long feu.

Les milliers de postes que nous étions en droit d'attendre dans les écoles pour compenser la saignée des années Sarkozy n'arrivent pas.

La situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui sur tous les plans n'est que la résultante de la politique suivie de 2007 à 2012. Hélas, les améliorations tant attendues ne viennent pas et les 60 000 postes ne se concrétisent pas sur le terrain dans les écoles.

Nous n'avons rien vu venir et nous risquons donc fort de ne rien voir venir ! Alors il n'est pas étonnant que nous voyions surgir, çà et là, les symptômes de personnels à bout de souffle et des cohortes d'enseignants quelque peu désabusés...

Après ces quelques mots sur la situation générale, revenons à la carte scolaire Samarienne.

La dotation de 8 postes ne pourra absolument pas améliorer de manière significative la situation actuelle.

Les 6 postes implantés dans le cadre du dispositif REP+ et les 2 postes « *Plus de maîtres que de classes* » constituent certes une note positive, mais l'UNSA Éducation regrette que ceux-ci ne soient pas issus d'une dotation spécifique nationale.

Ces 8 postes grugent l'intégralité de la dotation départementale conduisant à la persistance de moyennes élevées parfois supérieures à 28 élèves par classe.

A titre d'exemple, les vertus d'un triple niveau à plus de trente élèves sont peut-être entendables dans le monde des fées, mais ne concordent certainement pas avec la réalité du terrain en 2015 !

L'UNSA Éducation rappelle son opposition à des classes de plus de 25 élèves et de 20 en éducation prioritaire. Notre Organisation tient également à exprimer son soutien au collectif « *La Clis, ça compte* » qui demande au Ministère la rédaction d'une nouvelle circulaire prenant en compte ces enfants ainsi que le travail des équipes dans les écoles. En effet, ces enfants étant inclus dans les classes ordinaires, une place doit leur être réservée et ils doivent donc figurer dans les prévisions d'effectifs des classes types.

L'effectif d'une école doit pouvoir permettre ces inclusions sans pénaliser les enseignants et les élèves, qu'ils soient valides ou porteurs d'un handicap.

L'UNSA Éducation regrette qu'avec la suppression de 2 postes d'enseignants au CMPP Henri Wallon, l'Éducation Nationale continue à se désengager d'une structure gérée par des Associations partenaires de l'École Publique qui œuvrent dans le champ du handicap comme ce fut déjà le cas avec les établissements gérés par les PEP 80.

Dans le même registre, l'UNSA Éducation dénonce la suppression d'une CLIS pour enfants malentendants à l'école Michel Ange d'Amiens.

Le handicap de ces enfants mérite une attention particulière et nous nous interrogeons sur les conditions de leur future prise en charge et nous vous demandons d'y renoncer définitivement.

Nous allons au cours de cette réunion du CDEN, intervenir pour essayer de préserver le maximum de classes mais aussi pour vous soumettre les demandes d'ouverture des écoles dont les effectifs très chargés ne permettent pas, y compris en maternelle, de travailler dans de bonnes conditions, que ce soit pour les élèves comme pour les enseignants.

L'UNSA Éducation présentera en fin de déclaration, une motion qu'elle souhaite soumettre au vote de ce CDEN.

Par ailleurs, nous nous étonnons une fois encore que les « 2 ans » n'apparaissent pas dans les prévisions d'effectifs de toutes les écoles qui les accueillent ou pas cette année.

L'UNSA Éducation déplore les méthodes employées par certains IEN à l'occasion de la préparation de la Carte Scolaire : pressions, intimidations, autoritarisme, défiance, manque de respect vis-à-vis des instances paritaires...

L'UNSA Éducation a toujours souhaité travailler dans des conditions sereines pour un dialogue social constructif et de qualité.

La confiance réciproque entre les enseignants, les instances syndicales et l'administration est un gage essentiel pour la réussite de l'institution et donc des élèves.

Enfin, l'UNSA Éducation tient à s'exprimer sur le projet de calendrier scolaire 2015-2016 rendu public récemment.

Comme le SE-Unsa le laissait malheureusement entrevoir il y a plus d'un mois, nous constatons que ce calendrier n'est guère différent de ceux qui l'ont précédé et qu'il ne répond pas de manière satisfaisante au déséquilibre entre les différentes périodes de travail et à la longueur démesurée de la dernière période pour l'école et le collège. Nous regrettons que le calendrier scolaire ne soit pas pensé et réfléchi plus globalement.

Ce n'est pas au détour de considérations "annuelles" que ce dossier doit être étudié, il mérite une discussion de fond pédagogique et éducative avec l'ensemble des acteurs concernés.

Voilà plus de 2 ans que nous travaillons sur les rythmes de l'enfant, force est de constater que les embouteillages sur les routes et surtout les lobbies du tourisme piment sur ceux-ci.

Concernant les rythmes scolaires, après une année de fonctionnement des nouveaux rythmes, deux pour certains, çà et là, la volonté de modifier ceux-ci se fait ressentir.

Que ce soit sur impulsion des municipalités ou des équipes enseignantes, voire des parents, le cadre réglementaire d'une modification éventuelle impose un passage en CDEN pour avis. Bien avant cette instance, des étapes sont nécessaires et indispensables. Les réflexions et concertations s'engagent entre les différents partenaires. Les conseils d'écoles s'organisent mais les repères de calendrier ne sont pas encore connus.

L'UNSA Éducation sollicite la communication d'un échéancier pour notre département de façon à ce que les différents acteurs puissent respecter la procédure en cas de demande de modification de l'organisation du temps scolaire hebdomadaire et d'élaboration d'un PEDT.

Philippe DECAGNY, Philippe CARON,  
Maxime PARUCH, Alexandra DEROSIERE